



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-060 : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DCA2023-060

Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2023 fixant le nombre de membres élus municipaux à huit, et portant élection des élus municipaux représentant la Ville au CCAS,

Vu les arrêtés municipaux du maire du 24 août 2020, du 17 novembre 2022, du 13 juin 2023 et du 22 septembre 2023 désignant les membres représentants associatifs,

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du conseil d'administration du CCAS,

Article 1<sup>er</sup> :

Les huit membres élus par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 pour représenter la Ville au CCAS sont :

- Marjorie FRANCOIS
- Christine DROGUET
- Kamel OGBI
- Patrice MORIN
- Éric PARIS
- Catherine ROY
- Gwendoline GALOU
- Chantal GRANDIÈRE

Article 2 :

Les huit membres nommés par le Maire par arrêtés municipaux sont :

- Gilles LEBOISNE (Secours Populaire)
- Rémy LANGEARD (UDAF)
- Paul CHOISNET (France Alzheimer)
- Annick SALINESI (ADAPEI53)
- Loïc BEDOUET (Retraite sportive)
- Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE (GEIST 53)
- Gilles MONSALLIER (Alcool assistance)
- Philippe POULIQUEN (Emmaüs 53)

Article 3 :

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
**Mme Marjorie FRANÇOIS**

Mme Mathilde FRANCOIS  
CCAS de LAVAL  
Pour le Maire, Président  
et par délégation  
Le Vice-Président



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DCA2023-061 : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Présidente  
et par délégation  
le Vice-Président  
CCAS de LAVAL

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS**

DCA2023-061

Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2023 portant élection des représentants du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Vu les arrêtés municipaux du 24 août 2020, du 17 novembre 2022, du 13 juin 2023 et du 22 septembre 2023 portant désignation des représentants du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Considérant que le président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

Considérant que Mme Marjorie François s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente,

Qu'il convient de procéder à l'élection du (de la) vice-président(e) à bulletin secret,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup>:

Mme Marjorie François est élue vice-présidente du Centre communal d'action sociale de Laval.

Article 2 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**CCAS de LAVAL**  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
**Mme Marjorie FRANÇOIS**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-062 : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT  
OU AU VICE-PRÉSIDENT**

DCA2023-062  
Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Date de la convocation : 21 septembre 2023  
Nombre de présents : 12  
Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu les articles R.123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles autorisant le conseil d'administration à consentir au président ou au vice-président une délégation dans les matières énumérées à l'article R.123-21 précité,

Considérant la nécessité de poursuivre la continuité de l'action du CCAS,

Qu'il convient de déléguer au président ou au vice-président les matières prévues à l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de pouvoir est donnée au président dans les matières suivantes :

- attribution des prestations pour l'ensemble des domaines d'intervention relevant de la compétence du centre communal d'action sociale de Laval ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;
- conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- conclusions de contrats d'assurance ;
- création de régies comptables nécessaires au bon fonctionnement du centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- exercice au nom du centre communal d'action sociale des actions en justice ou défense de l'établissement dans les actions intentées contre lui, devant les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, en première instance, en appel et en cassation ;
- délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2.

**Article 2 :**

Le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au vice-président dans les mêmes matières.

Article 3 :

Les décisions prises dans les matières déléguées sont signées personnellement par le président ou le vice-président.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
le Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
le Vice-Président  
Mme Martine FRANCOIS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-062 : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT  
OU AU VICE-PRÉSIDENT**

DCA2023-062  
Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Date de la convocation : 21 septembre 2023  
Nombre de présents : 12  
Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu les articles R.123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles autorisant le conseil d'administration à consentir au président ou au vice-président une délégation dans les matières énumérées à l'article R.123-21 précité,

Considérant la nécessité de poursuivre la continuité de l'action du CCAS,

Qu'il convient de déléguer au président ou au vice-président les matières prévues à l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de pouvoir est donnée au président dans les matières suivantes :

- attribution des prestations pour l'ensemble des domaines d'intervention relevant de la compétence du centre communal d'action sociale de Laval ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;
- conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- conclusions de contrats d'assurance ;
- création de régies comptables nécessaires au bon fonctionnement du centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- exercice au nom du centre communal d'action sociale des actions en justice ou défense de l'établissement dans les actions intentées contre lui, devant les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, en première instance, en appel et en cassation ;
- délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2.

**Article 2 :**

Le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au vice-président dans les mêmes matières.

Article 3 :

Les décisions prises dans les matières déléguées sont signées personnellement par le président ou le vice-président.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
le Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS

Mme Martine FRANÇOIS  
CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
Le Vice-Président

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-063 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Présidente du CCAS de LAVAL  
pour le Maire Président  
de l'Administration  
le 28/09/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS**

DCA2023-063

Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-19,

Considérant que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> :

Le règlement intérieur du conseil d'administration annexé à la présente délibération est adopté.

Article 2 :

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration.

Article 3 :

Le président du centre communal d'action sociale est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

### DCA2023-064 : CONSTITUTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
CGAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
de Vice-Président

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**CONSTITUTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION PERMANENTE**

DCA2023-064

Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le règlement des aides sociales du centre communal d'action sociale,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Considérant l'intérêt de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides formulées auprès du CCAS,

Qu'il convient de désigner les membres de la commission permanente.

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil d'administration décide de la création d'une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions.

Article 2 :

Cette commission est composée de 4 administrateurs, choisis à parité parmi les membres élus dont le (la) vice-président(e) et les membres nommés du conseil d'administration.

Article 3 :

Les 4 administrateurs désignés sont :

- Mme Marjorie FRANCOIS
- M. Kamel OGBI
- M. Gilles MONSALLIER
- M. Rémy LANGEARD

La présidence de la commission est assurée par le (la) vice-président(e) du Centre communal d'action sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement du (de la) président(e) de la commission permanente, un des membres élus assurera la présidence de la commission.

Article 4 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-065 : DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS DANS LES  
CONSEILS DE VIE SOCIALE DE L'EHPAD**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi  
28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CCAS de LAVAL  
Le Maire a désigné  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS DANS LES CONSEILS DE VIE  
SOCIALE DE L'EHPAD**

DCA2023-065  
Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Date de la convocation : 21 septembre 2023  
Nombre de présents : 12  
Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu les articles L.311-6 et D.311-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du centre communal d'action sociale de Laval, qui est un établissement médico-social, doit faire participer l'usager à son fonctionnement,

Qu'il convient de procéder à la désignation des administrateurs pour siéger au conseil de la vie sociale.

**DÉLIBÈRE**

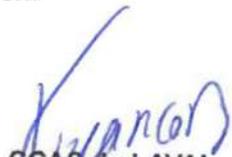
Article 1<sup>er</sup> :  
Le conseil d'administration procède à la désignation des membres au sein des conseils de vie sociale.

Article 2 :  
Sont désignés les 4 administrateurs suivants pour le conseil de vie sociale (résidence Hestia et résidence Ferrié) de l'EHPAD du centre communal d'action sociale :

- Mme Christine DROGUET, titulaire
- M. Loïc BEDOUET, titulaire
- Mme Marjorie FRANCOIS, suppléante
- M. Paul CHOISNET, suppléant

Article 3 :  
Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

  
**CCAS de LAVAL**  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
**Mme Marjorie FRANÇOIS**



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DCA2023-066 : DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS DANS LE COMITÉ D'USAGERS POUR LA DIRECTION AIDE ET SOINS À DOMICILE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
CCAS de LAVAL  
pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-présidente

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS DANS LE COMITÉ  
D'USAGERS POUR LA DIRECTION AIDE ET SOINS À DOMICILE**

DCA2023-066

Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la certification Cap Handéo,

Considérant que le CCAS souhaite favoriser l'expression des usagers sur le fonctionnement des services de la direction aide et soins à domicile et les prestations proposées, afin de s'assurer du niveau de satisfaction et de mieux répondre aux attentes.

Qu'il convient de procéder à la désignation de ses administrateurs pour siéger au comité d'usagers de la direction aide et soins à domicile,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil d'administration procède à la désignation de ses administrateurs au sein du comité d'usagers de la direction aide et soins à domicile,

Article 2 :

Sont désignés les 4 administrateurs suivants pour le comité d'usagers de la direction aide et soins à domicile du Centre communal d'action sociale :

- Mme Marjorie FRANCOIS, titulaire
- Mme Christine DROGUET, titulaire
- Mme Catherine ROY, suppléante
- Mme Annick SALINESI, suppléante

Article 3 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

  
CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DCA2023-067 : CONSTITUTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire présidait la séance.

Étaient présents :

M. Florian BERCAULT  
Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE  
Mme Gwendoline GALOU

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023**

**CONSTITUTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES**

DCA2023-067

Rapporteur : Florian BERCAULT

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411- 5, L. 1414-2, L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'aux termes des dispositions susvisées, la commission d'appel d'offres est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président de la commission et de cinq membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein de l'assemblée délibérante,

Qu'il convient de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> :

La commission d'appel d'offres du CCAS est composée de la manière suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Catherine ROY	M. Patrice MORIN
M. Kamel OGBI	Mme Christine DROGUET
Mme Béatrice BODELLE	M. Gilles LEBOISNE
M. Rémy LANGEARD	M. Paul CHOISNET
Mme Gwendoline GALOU	Mme Chantal GRANDIÈRE

Article 2 :

Le président du CCAS ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3 :

Le président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS



CCAS de LAVAL  
C'est le Maire Président  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Mme Martine FRANÇOIS



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DCA2023-068 : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Gwendoline GALOU  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL  
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

DCA2023-068

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup>

Le résultat global de l'exercice 2022 est affecté comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Calcul du résultat de fonctionnement à affecter de l'exercice N	
	total
total des produits N	5 161 109,98
total des dépenses N	5 217 638,73
résultat comptable N	-56 528,75
résultat incorporé au budget N (ligne 002 du budget, compte 110 ou 119)	-117 950,27
<b>résultat à affecter de N</b>	<b>-174 479,02</b>

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N	
résultat à affecter de N	-174 479,02
Déficit affecté à :	
<b>002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)</b>	<b>-174 479,02</b>

Article 2

Le résultat d'investissement reporté provisoire s'élève à 120 258,04€.

Article 3

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Article 3

La vice-présidente du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Laval est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DCA2023-069 : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi  
28 septembre 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Gwendoline GALOU  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023

### BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

DCA2023-069

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les répartitions budgétaires par chapitre,

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1<sup>er</sup>

Le budget supplémentaire 2023 se présente de la manière suivante :

##### BUDGET 01-PRINCIPAL

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	174 479,02	0,00	174 479,02
011-CHARGES À CARACTERE GÉNÉRAL	-13 000,00	8 004,00	-4 996,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 516,98	0,00	22 516,98
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>183 996,00</b>	<b>8 004,00</b>	<b>192 000,00</b>

##### RECETTES

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	192 000,00	0,00	192 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>192 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 000,00</b>

**SECTION D' INVESTISSEMENT****DEPENSES**

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	24 487,50	24 487,50
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-25 518,15	44 288,69	18 770,54
<b>TOTAL DÉPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>-25 518,15</b>	<b>68 776,19</b>	<b>43 258,04</b>

**RECETTES**

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
001-SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	120 258,04	0,00	120 258,04
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	-77 000,00	0,00	-77 000,00
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>43 258,04</b>	<b>0,00</b>	<b>43 258,04</b>

**Article 2**

Le budget supplémentaire pour l'année 2023 est approuvé.

**Article 3**

La vice-présidente du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Laval est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire, Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

DCA2023-070 : EPRD 2023- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE JOUR)

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Gwendoline GALOU  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL  
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023

EPRD 2023– DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE JOUR)

DCA2023-070

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération DCA2023-010 relative à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023,

Vu le projet de décision modificative n°1, ainsi que la présentation générale, la récapitulation des propositions et les états complémentaires qui y sont annexés,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits de l'EPRD 2023,

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup>

La décision modificative n° 1 de l'État prévisionnel des recettes et des dépenses 2023 s'établit ainsi :

**I - Compte de résultat prévisionnel:**

**1 - Compte de résultat prévisionnel principal EHPAD (07)**

FINES ET	530009034			
Raison sociale	EHPAD CCAS LAVAL			
COMpte DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)				
	CHARGES		PRODUITS	
	Dernier EPRD exécutaire Exercice 2023 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutaire Exercice 2023 (*)	EPRD modifié
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	880 000,00 €	910 000,00 €	7 620 234,93 €	7 806 525,79 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 856 834,93 €	6 107 125,79 €	107 000,00 €	121 000,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 315 000,00 €	1 315 000,00 €	24 600,00 €	24 600,00 €
TOTAL DES CHARGES	8 051 834,93 €	8 332 125,79 €	7 751 834,93 €	7 952 125,79 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	580 000,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	8 051 834,93 €	8 332 125,79 €	8 051 834,93 €	8 332 125,79 €
Groupe I : produits de la tarification				
Groupe II : autres produits rattachés à l'exploitation				
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non recouvrables				
TOTAL DES PRODUITS			7 752 125,79 €	7 952 125,79 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL			8 332 125,79 €	8 332 125,79 €

## 2 - Compte de résultat prévisionnel annexe SSIAD (03) :

FINESSE ET	530031590			
Raison sociale	SSIAD CCAS LAVAL			
<b>COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESSMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)</b>				
	CHARGES		PRODUITS	
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (*)	EPRD modifié
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	106 300,00 € 1 787 940,00 € 127 760,00 € 2 022 000,00 € 0,00 € 2 022 000,00 €	94 300,00 € 1 952 995,94 € 130 760,00 € 2 178 055,94 € 0,00 € 2 178 055,94 €	2 012 000,00 € 10 000,00 € 0,00 € 2 022 000,00 € 0,00 € 2 022 000,00 €	1 918 055,94 € 10 000,00 € 0,00 € 1 928 055,94 € 260 000,00 € 2 178 055,94 €

## 3 - Compte de résultat prévisionnel annexe Accueil de jour (08) :

FINESSE ET	530009000			
Raison sociale	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME CCAS LAVAL			
<b>COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESSMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)</b>				
	CHARGES		PRODUITS	
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (*)	EPRD modifié
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	88 150,00 € 431 338,36 € 74 800,00 € 594 288,36 € 0,00 € 594 288,36 €	100 150,00 € 462 298,46 € 75 800,00 € 638 248,46 € 0,00 € 638 248,46 €	435 900,00 € 28 300,00 € 42 000,00 € 506 200,00 € 88 088,38 € 594 288,38 €	438 718,46 € 47 500,00 € 42 000,00 € 528 248,46 € 119 000,00 € 638 248,46 €

## II – Capacité d'autofinancement

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)</b>	0,00 €	0,00 €	388 088,38 €	840 000,00 €	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	311 000,00 €	311 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
Reprises en fonds décaissés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds décaissés et de fonds reçus (ESSMS privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>311 000,00 €</b>	<b>311 000,00 €</b>	<b>429 608,38 €</b>	<b>981 600,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (n° 1-2-3)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>119 689,38 €</b>	<b>670 600,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (n° 1-2-3)</b>
<b>Taux de CAF en pourcentage des produits</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>1,15%</b>	<b>6,57%</b>	<b>Taux d'AF en pourcentage des produits</b>

## III - Tableau de financement prévisionnel

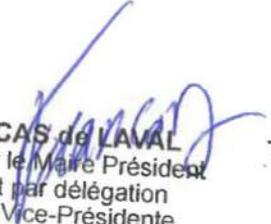
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2023

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>	<b>118 688,38 €</b>	<b>670 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>
Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	325 000,00 €	380 000,00 €	87 387,00 €	165 289,20 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 10%) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>443 688,38 €</b>	<b>1 050 600,00 €</b>	<b>87 387,00 €</b>	<b>165 289,20 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>356 301,38 €</b>	<b>885 310,80 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>443 688,38 €</b>	<b>1 050 600,00 €</b>	<b>443 688,38 €</b>	<b>1 060 600,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

## Article 2

La vice-présidente du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Laval est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

  
**CCAS de LAVAL**  
 Pour le Maire Président  
 et par délégation  
 la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-071 : BUDGET PRINCIPAL et SSIAD - ADMISSIONS EN NON-VALEUR  
N°2 – EXERCICE 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Gwendoline GALOU  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Mme Marjorie FRANÇOIS

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023

### BUDGET PRINCIPAL et SSIAD - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N°2 – EXERCICE 2023

DCA2023-071  
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Date de la convocation : 21 septembre 2023  
Nombre de présents : 12  
Compte rendu analytique de séance affiché le :

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le trésorier municipal n'a pu recouvrer de créances de divers débiteurs en raison principalement de l'absence d'héritiers connus au moment de la succession,

Qu'il a demandé et justifié leur admission en non-valeur pour le montant de 328,94 € TTC,

#### DÉLIBÈRE

##### Article 1<sup>er</sup>

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur.

BUDGET	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SSIAD
Exercice 2019	1,80	
Exercice 2020	14,23	
Exercice 2021	0,03	18,00
Exercice 2023	294,88	
TOTAL	310,94	18,00

##### Article 2 :

La présidente du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire, Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

**22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX**

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

**DCA2023-072 : CCAS DE LAVAL – CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) "BÂTIMENT DU PÔLE ACCUEIL AIDANTS AIDÉS"**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Gwendoline GALOU  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CCAS de LAVAL  
Le Maire François  
Il est proposé  
à l'adoption  
Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL  
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023

CCAS DE LAVAL – CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET  
CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) "BÂTIMENT DU PÔLE ACCUEIL AIDANTS  
AIDÉS"

DCA2023-072  
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Date de la convocation : 21 septembre 2023  
Nombre de présents : 12  
Compte rendu analytique de séance affiché le :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et  
R2311-9,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22,

Vu la délibération n°DCA2018-067 du conseil d'administration en date du 13  
septembre 2018 portant la création de l'autorisation de programme et de crédit de  
paiement "PAAA-Bâtiment du pôle accueil aidants aidés" pour un montant de  
680 000€.

Considérant que les études et travaux relatifs aux autorisations de programme et  
crédits de paiement sont achevés,

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup>

L'autorisation de programme concernée est close selon les montants figurant ci-  
dessous :

INTITULE AP/CP	MONTANT	REALISE	SOLDE
PAAA-BÂTIMENT DU PÔLE ACCUEIL AIDANTS AIDES	680 000,00	640 780,35	39 219,65

Article 2 :

La vice-présidente du conseil d'administration du centre communal d'action sociale  
de la ville de Laval est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL  
Pour le Maire/Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
Mme Marjorie FRANÇOIS



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard  
BP 11303  
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 28 septembre 2023

DCA2023-073 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE PAR LE CCAS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS  
Mme Catherine ROY  
M. Loïc BEDOUET  
Mme Annick SALINESI  
M. Rémy LANGEARD  
Mme Christine DROGUET  
M. Gilles MONSALLIER  
Mme Gwendoline GALOU  
Mme Béatrice BODELLE  
M. Éric PARIS  
Mme Chantal GRANDIÈRE  
Philippe POULIQUEN

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN  
M. Paul CHOISNET  
M. Kamel OGBI  
M. Gilles LEBOISNE

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL  
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 28 septembre 2023

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE PAR LE CCAS

DCA2023-073

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de présents : 12

Compte rendu analytique de séance affiché le :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L5215-27 et L5216-7-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-34 du CGCT relatif à souscription d'emprunts par les CCAS,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-8 et R.123-20,

Vu la saisine préalable de la trésorerie sur les modalités d'application de l'article L.2121-24 CGCT et la qualification de la ligne de trésorerie qui n'est pas un emprunt,

Vu la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel et d'Anjou du Maine,

Considérant que le CCAS de Laval a besoin de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € maximum sur 1 an maximum, afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et ainsi faire face à tout risque de rupture de paiement.

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil d'Administration approuve la réalisation d'une ligne de trésorerie.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ligne de trésorerie dans la limite de 500.000 €, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + 0.50 %

Calcul des intérêts : sur 365 jours

Facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu

Tirage minimum : 7 600 €

Commission : 0,30 % l'an – prélèvement à la mise en place.

Déblocage : Par le principe du crédit d'office

Frais de dossier : Néant

Article 3 :

Le Conseil d'Administration prend l'engagement, au nom du CCAS, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Article 4 :

Le Conseil d'Administration confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Florian BERCAULT, Président du CCAS de Laval, pour la signature du contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Laval est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président,  
Florian BERCAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florian', written over a faint, large, stylized outline of the name 'BERCAULT'.